

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2024

RELATIF À L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET
DE LA RADIOPROTECTION POUR RÉPONDRE AU DÉFI DE LA RELANCE DE LA
FILIÈRE NUCLÉAIRE - (N° 2197)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD394

présenté par
M. Fugit, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 28, substituer au mot :

« échanges »,

le mot :

« travaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.